

Compte rendu de la réunion Commune de Châtillon- ACSPADE du 21/02/2018

Présents : Mmes, C Moreau, C. Puech, S. Veye-Chareton.

Mrs. E Vanoni, B. Ravet, J. Malod, J. Arnaud, S Baude, H. Meffre, B. Gastoud.

1/Autres aménagements que ceux de la mairie:

- Plus beaux villages de France : Le dossier doit être envoyé pour le 28 février. Les poubelles, sous le cimetière du bas seront habillées de palissades et d'un écran végétal pour favoriser leur intégration visuelle.
- Décor du porche de la maison Laffitte : La commune accompagnera aussi cette restauration à la hauteur de 300€. affectés au décor, la mairie ne pouvant pas contribuer aux restaurations de façade. Pour les façades il faudrait déterminer dans quelles conditions les particuliers pourraient bénéficier d'une défiscalisation sur les montants investis.
- Bassin de rouissage : son aménagement apporterait une cohérence à l'aménagement du secteur avec le jardin public et le futur parking attenants.
- Site internet de l'ACSPADE : Le site concerne le patrimoine châillonnais. A rajouter les 5 sentiers autour de Châtillon : Pied de Bœuf, Piégu, Piémard, Maratoste, Saint Roman.
- Porte de l'église : la restauration de la menuiserie est réalisée et les finitions et peinture, programmés.
- Blason du champ de foire : la demande de devis est faite à M. Patrick Collandre. Si cette proposition convient, la restauration sera faite aux couleurs originales et pour cela sera consulté le fond de M.M.Truc.
- Plaques des célébrités : Il faudrait préalablement les définir, qu'elles soient reconnues de tous et nullement contestées. En conséquence le concept est difficile à mettre en place et d'intérêt non partagé par le groupe.
Pour répondre à cette demande une rubrique adaptée lui sera réservée dans le site internet de l'ACSPADE.
- Proposition d'introduction d'un lien à mettre avec le site de Jean Gino, les Ames Fortes, Balade dans Châtillon.
- Rappel du projet de la route Giono. Il est intéressant mais complexe à mettre en œuvre car il nécessite l'accord des communes concernées.

2/Restauration de la mairie : l'APS et les recommandations sont en cours.

La 1iere tranche de crédit départementaux, dans les 390000€) est accordée.

Des experts du patrimoine classé vont se déplacer sur le site.

Le dossier évolue normalement.

Le début et la fin des travaux sont encore mal définis.

Fin de la réunion à 11h45.